



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 22.58

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 - ETABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'ASE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE**

RAPPORT N° 22.58

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée les projets de compte administratif, pour l'exercice 2021, des établissements de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe.

Ces trois établissements, d'une capacité d'accueil totale de 162 places, ont mobilisé plus de 23 M€ en 2021, comme en 2020.

I – LA POUPONNIERE PAUL MANCHON

L'activité

La pouponnière Paul Manchon est un établissement d'urgence, qui accueille des enfants âgés de quelques jours à 6 ans. Elle dispose de 84 places (36 à Asnières-sur-Seine, dont 12 places pour les 3-6 ans, et 48 au Plessis-Robinson).

L'accueil de nourrissons âgés de moins de 3 mois a représenté 34 % des admissions en 2021. Les placements judiciaires sont toujours très élevés, et représentent 85 % des enfants accueillis. Les motifs d'accueil sont principalement les troubles psychiques des parents, les carences éducatives, la précarité, les conflits de couple, la maltraitance.

L'activité réalisée en 2021 atteint 26 492 journées (- 448 journées par rapport à 2020), soit un taux d'occupation de 86,41 %. Depuis le 1^{er} juin, un groupe de 6 places a été temporairement fermé sur le site du Plessis-Robinson, en prévision de travaux, ce qui ramène la capacité installée à 78 places pendant 7 mois de l'année, soit un taux d'occupation réel de 90,18 %.

La part des journées réalisées pour des départements extérieurs est de 32,58 %, en légère hausse par rapport à 2020 (31,10 %), et proche de la prévision (30 %).

Le projet de compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses hors déficit	11 911 543,00 €	11 636 678,99 €
Recettes	10 623 221,60 €	10 853 020,84 €
Déficit 2021		783 658,15 €
Reprise excédent reporté 2019	1 288 321,40 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2023	504 663,25 €	

Le **total des dépenses** réalisées est de **11,64 M€**, soit un taux de réalisation de 97,69 % sur la base de crédits votés.

Avec 9,88 M€, les dépenses de personnel représentent 91 % des dépenses de fonctionnement. Ces dernières sont en augmentation de 2 % par rapport à 2020, en raison de la progression de la masse salariale et des effets de la crise sanitaire, toujours présents, qui impactent les dépenses d'intérim.

Les dépenses relatives à l'exploitation courante de l'établissement s'élèvent à 0,69 M€ et sont également en hausse de 13 % par rapport à 2020. Cette augmentation est principalement liée aux prestations de ménage renforcé, mobilisées pour faire face à la crise sanitaire.

Les dépenses relatives à la structure sont de 1,06 M€, en légère baisse par rapport à 2020.

Les **recettes perçues se sont élevées à 10,85 M€**, en forte baisse de 18 % par rapport à 2020 (13,23 M€).

Les recettes perçues par l'établissement sont principalement liées aux **produits de la tarification**, qui atteignent en 2021 **10,54 M€**, et sont décomposées comme suit :

- 7,2 M€ au titre de la dotation globale pour l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine (- 25% par rapport à 2020) ;
- 3,4 M€ au titre des prix de journée facturés aux autres départements, soit une stabilité par rapport à 2020.

La baisse des recettes en 2021 est guidée par la **baisse de la dotation globale**, qui a été compensée par la reprise de l'excédent.

L'exercice 2021 se solde donc par un **déficit de la section de fonctionnement de 783 k€**, compensé par la prise en compte du résultat cumulé au 31 décembre 2019 de 1,29 M€. **L'excédent cumulé est donc de 505 k€, et sera repris au budget primitif 2023.**

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	1 325 064,73 €	386 341,95 €
Recettes hors excédent	852 187,04 €	791 276,74 €
Excédent 2021		404 934,79 €
Reprise excédent antérieur 2019	2 008 377,28 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2022		2 413 312,07 €

Les **dépenses s'élèvent à 386 k€**. Elles ont permis de financer :

- 160 k€ de travaux et d'études (peintures, réhabilitations, installation SSI, études, stores et volets roulants, accessibilité) ;
- 118 k€ l'achat de mobilier de bureau et de matériel (poussettes, vaisselles, jeux, électroménager) ;

- 57 k€ pour l'acquisition de véhicules ;
- 36 k€ pour les espaces extérieurs (gazon, arrosage, création d'une aire de jeux à la pouponnière d'Asnières-sur-Seine, mise en sécurité de l'aire de jeux du Plessis-Robinson) ;
- des installations thermiques sur les deux sites pour 13 k€.

Les **recettes de cette section s'établissent à 791 k€**, dont :

- 722 k€ au titre des amortissements ;
- 70 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2021 s'élève à 405 k€.

En conséquence, le **résultat à reporter à la décision modificative 2022 s'établit à 2,41 M€.**

II - LE CENTRE MATERNEL LES MARRONNIERS

L'activité

Le Centre maternel Les Marronniers à Châtillon est un établissement pour femmes enceintes, mères et enfants de moins de trois ans, qui permet un accompagnement de la maternité, de la relation mère-enfant, et une aide à l'insertion sociale et professionnelle des mères. Il assure des missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, y compris en urgence.

Pour cela, les mères et leurs enfants bénéficient d'une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire, qui permet notamment :

- un suivi pré et/ou post-natal ;
- un suivi médical ;
- un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle (démarches administratives, projet professionnel, recherche de logement) ;
- une prise en charge des enfants au sein d'une structure d'accueil de la petite enfance intégrée (2 groupes d'enfants) afin de permettre l'insertion professionnelle des mères ;
- des activités d'animations sociale et culturelle.

Le Centre maternel dispose d'une capacité de 38 places mères et enfants, dont une chambre d'accueil d'urgence dans le cadre du schéma départemental.

En 2021, 40 jeunes femmes ont été accueillies, dont 1 en accueil d'urgence (14 admissions, dont 1 en accueil d'urgence, et 22 sorties enregistrées). La durée moyenne de séjour des 18 jeunes femmes présentes au 31 décembre est de 13,17 mois.

Le taux d'activité de 2021 s'établit à 60,37 %, ce qui correspond à 8 374 journées (10 277 en 2020) réalisées, dont 205 en accueil d'urgence. La baisse d'activité s'explique notamment par le contexte de la crise sanitaire.

Le projet de compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	3 925 616,37 €	3 402 902,43 €
Recettes hors excédent	3 623 246,87 €	3 618 595,31 €
Excédent 2021		215 692,88 €
Reprise excédent reporté 2019	302 369,50 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2023	518 062,38 €	

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **3,40 M€**, soit un taux de réalisation de 86,68 %.

Les dépenses de personnel (2,66 M€), qui représentent 86 % du total des dépenses, sont en baisse de 5 % par rapport à 2020.

Les dépenses de gestion courante se sont élevées à 0,30 M€ et sont stables par rapport à 2020, malgré une légère progression des prestations de ménage renforcé en raison de la crise sanitaire.

Les dépenses de structure sont en baisse de 8 % et atteignent 437 k€ en 2021, contre 474 k€ en 2020.

Les **recettes de fonctionnement se sont élevées à 3,62 M€**, dont 3,54 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2021 se solde ainsi par **un excédent pour la section de fonctionnement de 0,22 M€**, augmenté par la prise en compte du résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2019 (0,30 M€), conduisant à un **excédent de 518 k€, qui sera repris au budget primitif 2023**.

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	1 061 444,95 €	166 627,26 €
Recettes hors excédent	389 851,67 €	361 058,72 €
Excédent 2021		194 431,46 €
Reprise excédent antérieur 2019	2 101 505,98 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2022	2 295 937,44€	

Les **dépenses s'élèvent à 166 k€** et sont réparties de la manière suivante :

- l'acquisition de matériel de jardinage et des plantations pour 72 k€ ;
- les travaux sur les bâtiments et les diagnostics (installations de garde-corps, système d'alarme et de sécurisation, diagnostic amiante et plomb, installations thermiques) pour 46 k€ ;
- les équipement divers (matériels de puériculture, électroménager) pour 26 k€ ;
- les véhicules pour 22 k€.

Les **recettes d'investissement s'établissent à 361 k€**, dont :

- 326 k€ au titre de dotations aux amortissements ;
- 35 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2021 s'élève à 194 k€ avant la reprise de l'excédent cumulé (2,10 M€).

En conséquence, le **résultat à reporter** à la décision modificative 2022 s'établit à **2,30 M€**.

III - LA CITE DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE

L'activité

La Cité de l'enfance (CDE) est un foyer d'accueil d'urgence accueillant des enfants âgés de 3 à 13 ans au sein de 4 pavillons de 10 places, offrant une capacité totale de 40 places.

La CDE intègre également un service de familles d'accueil relais d'urgence (FARU), destiné aux enfants âgés de 3 à 18 ans supportant difficilement la collectivité, avec une capacité autorisée de 18 places.

La prestation d'accueil inclut celle d'un accueil en journée pour 12 enfants de 3 à 13 ans au sein du pôle de jour et d'activités.

La capacité totale de l'établissement est donc de 58 places.

La Cité de l'enfance gère également la Maison familiale de Noirmoutier (85) utilisée par les établissements départementaux (Centre Maternel, pouponnière, Cité de l'enfance) principalement durant les périodes de vacances scolaires.

Le taux d'occupation en 2021 pour la Cité de l'enfance a été de 100,3 % :

- 100,1 % à la Cité de l'enfance au Plessis-Robinson avec un nombre de 14 665 journées réalisées ;
- 102,9 % au FARU (familles d'accueil relais d'urgence) avec un nombre de 6 837 journées réalisées.

Le projet de compte administratif 2021 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	7 593 898,69 €	7 129 676,24 €
Recettes hors excédent	7 005 079,21 €	7 009 339,92 €
Déficit 2021		120 336,32 €
Reprise excédent reporté 2019	588 819,48 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2023	468 483,16 €	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **7,13 M€**.

Les dépenses de personnel représentent 5,63 M€ (86 % du total des dépenses), en augmentation de 4 % par rapport à 2020. Entre 2019 et 2020, la hausse des dépenses de personnel avait été de 6 %.

Les dépenses de gestion courante sont en hausse de 19 % et atteignent 0,59 M€, contre 0,50 M€ en 2020. Cette augmentation porte sur les dépenses de fluide (+30 k€) et celles relatives aux prestations de nettoyage (+46 k€).

Les dépenses de structure représentent 0,90 M€, en baisse par rapport à 2020.

Les recettes s'élèvent à **7,01 M€**, dont 6,98 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2021 se solde par un **déficit de la section de fonctionnement de 0,12 M€**, compensé par un résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2019 (0,59 M€), conduisant à un **excédent de 0,47 M€**, qui sera repris au budget primitif 2023.

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	1 029 234,87 €	185 879,45 €
Recettes hors excédent	714 524,32 €	640 244,84 €
Excédent 2021		454 365,39 €
Reprise excédent antérieur 2019	4 658 301,84 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2022	5 112 667,23 €	

Les dépenses 2021 s'élèvent à **186 k€** et ont été consacrées à :

- des travaux bâtimentaires, pour 76 k€, tels que des installations thermiques, la modernisation des visiophones, l'installation de stores et de films thermiques, des travaux de sécurité incendie ;
- l'achat de plusieurs véhicules pour 49 k€ ;

- l'achat de matériel, de mobilier et d'électroménager à hauteur de 40 k€ ;
- des travaux sur les espaces verts pour 11 k€ ;
- des travaux d'accessibilité pour 9 k€.

Les recettes d'investissement s'établissent à **640 k€** dont :

- 582 k€ au titre des amortissements ;
- 57 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement sur l'exercice s'élève à 0,45 M€ avant la reprise d'un excédent cumulé de 4,65 M€.

En conséquence, le **résultat à reporter** à la décision modificative 2022 s'établit à **5,11 M€**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi